

Tuberculose bovine sur la Chaîne Pyrénéenne

Mise à jour : juin 2014

Rédacteur : Pierre Jabert, coordonnateur tuberculose inter-régional basé en DRAAF Midi-Pyrénées

L'élevage dans la région

L'élevage se localise sur le Piémont des 8 départements pyrénéens, en majorité sur la partie Ouest (70% des bovins) avec 14 000 cheptels pour 750 000 animaux, soit une moyenne de 91 animaux par élevage. Essentiellement constitué de vaches allaitantes – les cheptels laitiers et d'engraissement ne représentent respectivement que moins de 13% et 4% des cheptels - il s'agit d'élevages naisseurs pour la production de broutards qui seront en majorité engraisés à l'extérieur, surtout en Italie. Durant l'été, une partie des mères et des broutards estivent en Montagne, accentuant le caractère extensif de ces élevages.

Il existe par ailleurs une quarantaine de ganaderias (élevages de vaches de courses ou de taureaux de combat), principalement situées sur les départements des Landes (40), sans contact avec les autres types d'élevages.

Les dispositifs régionaux spécifiques à la surveillance et la gestion de la tuberculose

Depuis 2011, un inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV) est affecté à la coordination des actions de lutte contre la tuberculose en Midi-Pyrénées. En raison de l'unité épidémiologique que constitue la chaîne pyrénéenne, ses missions ont été étendues aux deux départements du sud de la région Aquitaine, en coordination avec la cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV) basée à Bordeaux.

La tuberculose sur la chaîne pyrénéenne

Niveaux d'infection et circonstances de découverte des foyers

Toute la chaîne pyrénéenne a présenté durant les 15 dernières années des taux d'infection supérieurs à la moyenne nationale (sauf 2 départements 11 et 66 : 4 foyers depuis 2000), puis une relative extinction des foyers depuis 2009 hormis sur deux territoires :

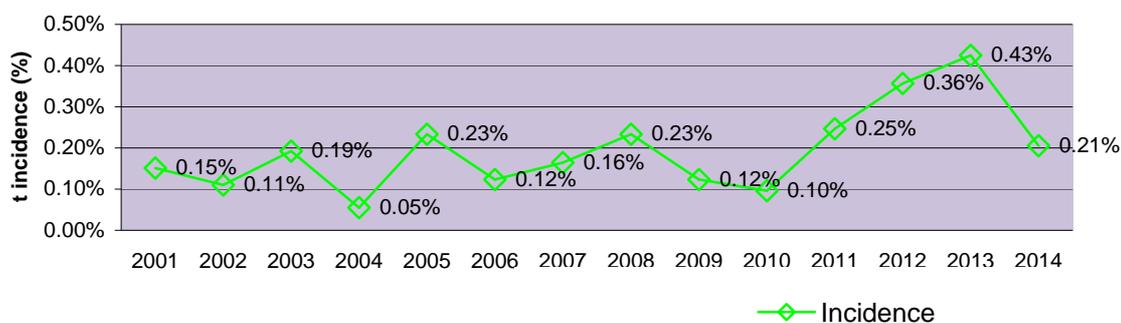
→ Le territoire du Volvestre (limite des dept 31 et 09) avec la mise en évidence de 14 foyers de 2010 à 2012, dus au même polygotype GB35. A ce jour, ce foyer semble éteint, même si l'émergence de deux nouveaux cas en 2014 incitent encore à une grande vigilance.

→ Le territoire le plus septentrional du Béarn, à la limite des départements 64 et 40 qui comptabilise plus de 74 foyers de 2011 à 2014, soit 132 foyers depuis 2000, dont plus de la moitié provoquée par deux polygotypes F007 et F 015 jugés préoccupants.

Les enquêtes épidémiologiques menées sur ces foyers montrent le plus souvent des contaminations de voisinage, ou liées à l'introduction d'animaux depuis des foyers infectés. Les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées sont particulièrement concernés par ce dernier type de contamination étant donné leur dépendance quant à l'approvisionnement de leurs élevages et ateliers d'engraissement vis à vis des départements 64-40 (216 enquêtes épidémiologiques pour la seule période 2012-2013, avec mise en évidence de 4 foyers « importés »).

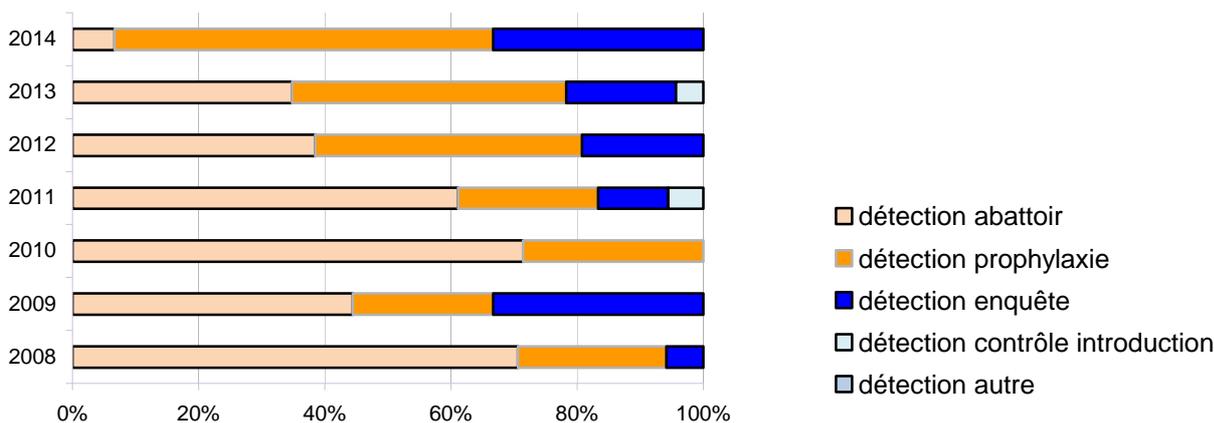
A contrario, il n'y a pas eu de liens directs démontrés entre les ganaderias et les autres types d'élevage, alors que celles ci ont montré jusqu'en 2011 des taux d'infection de 7,4%, retombés à moins de 0.9 % depuis la mise en place en 2011 de tests interféron systématiques lors des prophylaxies. Un arrêté préfectoral spécifique impose dorénavant des contrôles interféron pour tous les animaux introduits dans le département afin de se prémunir des reinflections d'origine extérieures (39% des animaux trouvés infectés en 2011-2012 étaient d'origine étrangère).

Evolution de l'incidence cheptel dans les départements 64-40



L'augmentation de l'incidence de la maladie durant les quatre dernières années ne traduit pas sine facto une dégradation de la situation mais plutôt une amélioration du dépistage due à l'usage de l'interféron (13 Cheptels de Ganaderias dépistés par interféron de 2011 à 2013) et à la mise en œuvre de contrôles par intradermotuberculination comparative (28 cheptels dépistés durant la même période). La baisse simultanée du nombre d'animaux infectés par troupeaux (environ 3% d'animaux à lésions en 2013 contre 13% en moyenne sur les 7 dernières années -78 cheptels et 5008 animaux) semble confirmer cette hypothèse .

Circonstances de découverte des foyers de tuberculose bovine



La tuberculose bovine chez les autres espèces

La faune sauvage a fait l'objet d'observations régulières étant donné la possibilité de contaminations inter-spécifiques, principalement vis à vis du sanglier, du cerf et du blaireau.

Dans le Volvestre , il n'a été mis en évidence qu'un seul sanglier contaminé parmi plus de 750 animaux testés (Sg, Cf, Bl) de 2011 à 2013.

Dans le Nord-Béarn, seuls 7 sangliers contaminés avaient été dépistés de 2007 à 2011 sur environ 300 prélèvements effectués. Par ailleurs aucun cervidé infecté n'avait été dépisté à l'occasion d'actions de chasse. Depuis 2011, les aires de prospection ont été redéfinies pour améliorer la pression de dépistage, avec mise en évidence de 23 sangliers et 17 blaireaux infectés sur environ respectivement 500 et 1000 prélèvements effectués.

Dans plus de 90% des cas, la présence de blaireaux infectés était reliée à la présence d'un foyer bovin à moins de 2 Km, avec pérennisation de l'infection au sein des terriers et vraisemblablement des fratries de blaireaux correspondantes. C'est pourquoi ces zones continuent à faire l'objet de prélèvements renforcés afin de diminuer le risque de ré-infection au pourtour des foyers bovins et terriers infectés .

Le reste du territoire est soumis annuellement aux prélèvements de recherche aléatoires sur sangliers et blaireaux tels que définis au niveau 3 du plan national SYLVATUB

Les modalités actuelles de la surveillance

A l'exception de l'Aude, l'ensemble des départements reste soumis à des campagnes de prophylaxies régulières ou zonales, par intradermotuberculation simple, biennales pour les départements les plus infectés (40), ou triennales pour les autres. Parmi ces derniers, les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers maintiennent une prophylaxie volontaire étant donné leur liens commerciaux avec les départements des Landes et des Pyrénées-atlantiques plus infectés, alors que la réglementation leur permettrait de s'y soustraire.

Sur les deux zones d'enzootie du Volvestre et du Nord Béarn, des zones de prophylaxie renforcées ont été mises en place depuis 2012, dans lesquelles une intradermotuberculation comparative est faite annuellement dans la majorité des élevages (env 50 000 animaux concernés). Cette méthode, plus coûteuse et difficile à mettre en œuvre, montre en effet de meilleurs taux de dépistages sur le terrain (15% en moyenne de troupeaux non négatifs) que les intradermotuberculinations simples (5%), trop rapidement faites et lues.

Parallèlement, des tests de dosage de l'interféron gamma ont été mis en œuvre pour préciser le statuts de certaines réactions intra-dermiques douteuses en deuxième intention. La rapidité d'exécution du test a permis en 2011-2012 de bons dépistages dans le Volvestre, et a été appliquée en 2013-2014 au secteur du nord Béarn sur plus de 200 animaux réagissants.

Pour les cas douteux, des abattages diagnostic ont été systématiquement demandés et ont concerné 538 animaux lors des deux dernières campagnes pour les seuls départements 40 et 64. Les taux de confirmation restent faibles (entre 3 et 15 % selon les exercices), révélateurs de la faible valeur prédictive positive des outils de diagnostic in vivo disponibles actuellement.